Archives parlementaires

# Pétition de la société populaire de Castelnau-Barbarens (Gers) demandant à changer son nom en Montagne-sur-l'Arrax, lors de la séance du 23 frimaire an II (13 décembre 1793)

**Citer ce document / Cite this document :**

Pétition de la société populaire de Castelnau-Barbarens (Gers) demandant à changer son nom en Montagne-sur-l'Arrax, lors de la séance du 23 frimaire an II (13 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 396-397;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38621_t1_0396_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

tionale de cette commune, qui atteste que Marguerite Fournerou, femme Lerisset [ou Herisset], remplaçant son frère, malade lors du siège de Commune-Affranchie, se comporta, pendant toute la durée de ce siège, en véritable héroïne.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

La Société populaire de Florac, département de la Lozère, applaudit à la juste punition des députés conspirateurs, et demande que leurs complices et leurs agents éprouvent le même sort; elle réclame l'épurement de toutes les autorités, l'organisation d'un tribunal révolutionnaire dans chaque département, qui poursuive les vrais égoïstes, les marchands perfides, et les infâmes accapareurs; que la permanence de la guillotine comprime d'effroi tous les malveillants, et que la Convention reste à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

*Suit l'adresse de la Société populaire de Florac* (3).

*La Société populaire de la commune de Florac, département de la Lozère, à la Convention nationale.*

Citoyens représentants,

« Le 14 de prairial *(sic)*, vous avez sauvé la patrie en démasquant les traîtres qui voulaient la perdre; le 12 de vendémiaire, vous l'avez vengée en les livrant au glaive de la loi. Déjà plusieurs de ces monstres ont subi la peine due à leurs forfaits : il ne reste de l'infâme Messaline, qui trop longtemps a souillé le sol de la liberté, que le douloureux souvenir de ses affreuses noirceurs. Mais il ne suffit pas d'avoir frappé les chefs de la conjuration; ils avaient des agents, des complices répandus sur la surface de la République qui, les premiers, ont tenté d'égarer le peuple. Ces agents doivent exciter toute la sollicitude de la Convention, comme ils provoquent notre surveillance. Nous ne croyons point à leur hypocrite conversion. Leurs rétractations n'ont été opérées que par la crainte; ils ont encore le sot orgueil de ne vouloir pas convenir qu'ils ont été égarés, et le modérantisme le plus perfide, l'insouciance la plus désastreuse sont les fruits de cette lâche vanité.

« Représentants, ces principes sont destructeurs d'un gouvernement révolutionnaire.

« Voulez-vous terminer bien vite la Révolution? Que tous les corps constitués soient promptement épurés, et surtout qu'une loi précise détermine leur responsabilité; que les comités révolutionnaires soient également purifiés au creuset du patriotisme; que ceux des villes éclairent et surveillent ceux des campagnes où l'énergie ne serait pas assez développée. Il faut que l'air pur de la montagne chasse tous les brouillards de notre horizon et ravive les âmes. Que l'armée révolutionnaire parcoure tous les points de la République. Partout elle trouvera de froids égoïstes, des marchands perfides, d'infâmes accapareurs à livrer à la vengeance populaire. Qu'un tribunal révolutionnaire, organisé dans chaque département, mette la terreur au grand ordre du jour; que la permanence de la guillotine comprime d'effroi tous les malveillants; qu'elle soit la Méduse de la Minerve française.

Continuez, représentants, à vous occuper du bonheur de la patrie. Nous vous l'avions déjà dit, votre mandat ne sera rempli que lorsque vous aurez consolidé ce bonheur.

Salut et fraternité.

« *Les membres du bureau de correspondance,*

« FLEURY, *président*; SAUVAGE, *secrétaire*; C. NADALIAC, *secrétaire*.

Florac, le 1er frimaire de l'an II de la République une, indivisible et impérissable. »

La Société populaire de Castelnau-Barbarens, département du Gers, en réitérant son adhésion aux journées mémorables des 31 mai, 1er et 2 juin et 3 octobre, invite la Convention à ne descendre de la sainte Montagne que lorsqu'elle aura terrassé les traîtres et assuré la paix. « Comme toutes nos affections, dit-elle, se réunissent vers la Montagne, et que nous aimons à entendre ce doux nom retentir à nos oreilles, nous vous demandons que Castelnau-Barbarens, placé sur une forte élévation, s'appelle désormais Montagne-sur-l'Arrax. »

Insertion au « Bulletin » et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

*Suit l'adresse de la Société populaire de Castelnau-Barbarens* (2).

*Les Montagnards composant l'assemblée populaire de Castelnau-Barbarens, à la Convention nationale.*

« Représentants,

Placés par la nature sur un sol agreste et sauvage, nous connaissons peu les charmes de l'éloquence. Aussi ne vous fatiguerons-nous pas par de vaines déclamations. Nous adhérons de cœur et d'âme aux journées des 31 mai, 1er et 2 juin et 3 octobre, jours heureux pour la liberté. Satisfaits de vos travaux, nous y applaudissons. Nous vous sommons de rester fermes à votre poste, de ne descendre de la sainte Montagne qu'après avoir écrasé les traîtres, les factieux de toute espèce, et avoir conquis l'univers à la paix et à la liberté. Alors, et seulement alors, nous vous permettrons de rentrer dans vos foyers où nos bénédictions et des lauriers impérissables vous attendent, si vous continuez d'être purs et les amis des vrais sans-culottes.

Comme toutes nos affections sont pour la Montagne, et que nous aimons à entendre souvent retentir ce doux nom à nos oreilles, nous

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 157.
(2) *Ibid.*
(3) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 158.
(2) *Archives nationales*, carton F[17] 1008[1], dossier 1388.

vous prions de vouloir que Castelnau-Barbarens, notre petite ville, placée sur une forte élévation, se nomme désormais La Montagne-sur-l'Arrax.

« Salut et fraternité. »

*(Suivent 31 signatures.)*

**Le conseil d'administration du district de Saint-Marcellin, département de l'Isère, félicite la Convention sur ses travaux, et demande que tous les certificats de résidence accordés aux ci-devant privilégiés dans les communes déclarées en rébellion, et qui auraient quitté leurs domiciles ordinaires et habituels pour s'y rendre, soient déclarés nuls, et leurs biens confisqués, et que la liste des 20,000 signataires de la ci-devant ville de Lyon, soit rendue publique par la voie de l'impression.**

**La Convention passe à l'ordre du jour motivé sur l'existence de la loi (1).**

*Suit l'adresse du conseil permanent de l'administration du district de Saint-Marcellin (2).*

*Les membres composant le conseil permanent de l'Administration du district de Saint-Marcellin, département de l'Isère, aux représentants du peuple français.*

Les sublimes journées des 31 mai, 1er et 2 juin ont sauvé la République, vos pénibles travaux n'ont plus été entravés et ils ont produit en peu de temps une Constitution vraiment démocratique, qui a été acceptée avec enthousiasme par tous les bons sans-culottes, et ces salutaires décrets qui assurent le bonheur du peuple français. Vous avez donné le plus grand exemple de justice nationale, en livrant au glaive vengeur de la loi les conspirateurs et les traîtres qui, sous un masque populaire, creusaient rapidement l'abîme de notre liberté, pour faire germer à sa place l'arbre sanglant du royalisme, enfant chéri des horribles fédéralistes. Ils ont payé de leur tête, et les tyrans coalisés en sont glacés d'effroi. Votre énergie, représentants du peuple, et les grandes mesures que vous avez prises, ainsi que votre comité de Salut public ont anéanti leurs sinistres projets. Lyon, la rebelle, aujourd'hui Ville-Affranchie, est réduite; les brigands de la Vendée sont exterminés, leurs infâmes repaires ne sont plus qu'un monceau de cendres; l'abominable commune de Toulon, dont la perfidie sera pour jamais en exécration à la postérité, recevra bientôt la peine due à ses forfaits, et chaque jour nos soldats républicains se signalent par leurs victoires contre les satellites des despotes.

« Tant de succès, représentants du peuple, auxquels préside votre génie révolutionnaire, exigent impérieusement la continuité de vos travaux, afin que le vaisseau de l'État parvienne au port sans naufrage; nous vous conjurons donc de rester à votre poste jusqu'à ce qu'il soit à l'abri de tout danger.

« Nous ajouterons à l'expression de nos sentiments, qui sont ceux de tous les vrais républicains, une pétition. Vous savez que Lyon, aujourd'hui Ville-Affranchie, ainsi que les communes déclarées en état de rébellion étaient l'asile et le repaire des ci-devant privilégiés qui quittaient leurs domiciles ordinaires pour se rendre dans ces nouveaux Coblentz et former des complots contre la liberté et la sûreté du peuple. Nous demandons que les certificats de résidence dans ces communes déclarées rebelles, dont pourraient être porteurs les ci-devant privilégiés qui auraient quitté leur domicile ordinaire et habituel pour s'y rendre, soient déclarés nuls, et leurs biens confisqués, et que la liste des 20,000 signataires de la ci-devant ville de Lyon soit rendue publique par la voie de l'impression.

Vive la République, une et indivisible! vive la Montagne!

Saint-Marcellin, département de l'Isère, 23 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

*(Suivent 9 signatures.)*

**Le citoyen Monnot, adjudant, faisant les fonctions de quartier-maître du 5e bataillon de l'Yonne, renonce à l'indemnité qui lui est due pour la perte de ses effets lors de l'évacuation de la Belgique.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit la lettre du citoyen Monnot (2).*

*Le citoyen Monnot, adjudant, faisant fonctions de quartier-maître du 5e bataillon de l'Yonne, au Président de la Convention nationale.*

« Je t'invite de faire part à la Convention que je ne réclame rien pour la perte que j'ai faite de mes effets lors de l'évacuation de la Belgique. Je prévins le ministre de la guerre de l'abandon que je fais à la République de la somme que je devais attendre pour indemnité, à quelque somme qu'elle puisse monter.

« Salut et fraternité. Vive la République!

« MONNOT.

« Au camp de Farise-sous-Maubeuge, le 18 frimaire, 2e année républicaine une et indivisible. »

**Les administrateurs du district de Nemours écrivent que les 100 communes de leur ressort sont entièrement régénérées. Toutes s'empressent d'offrir à la nation l'argenterie de leurs églises. Les prêtres renoncent à de vieilles erreurs. « Plus de religion, disent-ils, que la vertu; plus d'évangile, que la Constitution républicaine; plus de missel, que le « Bulletin de la Convention nationale. »**

**200 cloches, 1 grande partie de fer, de plomb, de fonte, de cuivre, d'or, d'argenterie, de vases, de calices, de saintes et de saints et autres bam-**

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 158.
(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 825.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 158.
(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 815.